



Rapport de sécurité de l'installation électrique (RS)

selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS 734.27)

Un rapport de sécurité par installation/compteur

Numéro 00111/2026

Propriétaire de l'installation N° tél +41 01 123 45 46

Nom 1 Elle & Lui Anciens

Nom 2

Rue, n° Rue de chez eux, 33

NPA / localité 00001 / Outreença

Régie / Gérance N° tél

Nom 1

Nom 2

Rue, n°

NPA / localité

Installateur N° tél

Nom 1

Nom 2

Rue, n°

NPA / localité

N° d'autorisation

Org. de contrôle indépendant N° tél +41 01 123 45 49

Nom 1 Checkmoi SA

Nom 2

Rue, n° Là-Bas en Bas, 22

NPA / localité 0001 / Outreença

N° d'autorisation K-*****-1

Situation de l'installation N° de bât.

Rue, n° Rue de chez eux, 33

NPA / localité 00001 / Outreença

Commune / N° parc. Laplusbelle / 12335

EGID

Genre de bât. Habitation individuelle

Remarque

RCP

Installation N° inst. 003-***-005

Etage, situation La totalité du bâtiment

Client Elle & Lui Anciens

N° compteur 300999

Utilisation et périodicité(s) Habitation comprenant de la mise au neutre selon schéma III Ans 5

Motif du contrôle

Nouvelle installation

Installation existante

Modification

Extension

Date du contrôle CF

L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur

Déplombé

Contrôle effectué

Contrôle final (CF)

Contrôle de réception (CR)

Contrôle périodique (CP)

Avis d'inst. n° / année / Date

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Tout le bâtiment

Date du contrôle CR/CP 04.03.2026

Indications techniques Mode de protection TN-S TN-C TN-C-S Schéma III

Coupe-surintensité général Type, caract. DIII I_N 40 A A

Coupe-surintensité au point de racc. de l'inst. CSG		Mesures				
Type, caractéristique	I _N [A]	L-PE		L-N		R _{ISO} [MΩ] I _{fuite} [mA]
		ICC déb. [A]	ICC fin [A]	ICC déb. [A]	ICC fin [A]	
<u>DIII</u>	<u>40</u>	<u>923</u>	<u>901</u>	<u>923</u>	<u>901</u>	<u>Sch. III / TN-S</u>

Particularités

Les soussignés attestent que les installations ont été contrôlées selon l'OIBT (art. 3 et 4) ainsi que selon les normes en vigueur et sont conformes aux règles techniques reconnues. Ce document reflète le rapport de sécurité des installations électriques susmentionnées, selon l'OIBT et doit être conservé par le propriétaire, jusqu'au prochain contrôle (périodique). Celui, qui néglige d'effectuer les contrôles prescrits ou qui les effectue de façon gravement incorrecte ou qui remet au propriétaire des installations électriques qui présentent des défauts dangereux, sera punissable (art. 42 let. C OIBT).

Signatures de l'installateur

Date

Contrôleur

Personne autorisée à signer

Prénom Nom (Imprimé)

Signatures de l'organe de contrôle indépendant

Date 11.03.2026

Contrôleur

Personne autorisée à signer

Julius Joule

Prénom Nom (Imprimé)

Annexes Protocole d'essais-mesures

Protocole d'essais-mesures photovoltaïque

Distribution RS + annexes au propriétaire / gérance

RS à l'exploitant de réseau / ESTI

Exploitant de réseau / ESTI Contrôle sporadique Oui Non

Date de réception

Remarques

Date

Aucun défaut constaté

Etablissement d'un rapport

Installation plombée

Déterminant pour le prochain CP

Visa